

## **Relevé de décisions**

### **Suites de la réunion publique du 17 juin à la maison des associations de Le-Pont-de-Claix**

#### **Présentation de l'avancement de l'étude de zone du sud grenoblois**

L'étude de zone du sud grenoblois a été lancée en janvier 2013 sous l'égide du SPPPY, sur 18 communes du secteur. Elle vise à interpréter l'état des milieux au regard de leurs usages avérés par la population riveraine, afin d'évaluer l'impact cumulé des émissions de l'ensemble des activités (urbaines, industrielles, agricoles) et de proposer des mesures de suivi et/ou de gestion adaptés.

C'est une démarche longue, définie par une méthodologie nationale, qui s'articule en trois phases :

- Phase 1 : Etat des lieux des données et études existantes, et interprétation de ces données. Elle a été achevée en 2014 et a permis de définir les mesures complémentaires à effectuer dans les milieux d'exposition.
- Phase 2 : Campagnes de mesures et analyses complémentaires dans l'environnement pour compléter la connaissance de l'état des milieux. Elle a été menée entre 2015 et 2019 dans l'air, les sols et les végétaux impactés par les retombées atmosphériques.
- Phase 3 : Interprétation de l'état des milieux.

Hier soir, à la maison des associations de Le Pont de Claix, devant une soixantaine de personnes, les résultats de la phase 2 ont été présentés par ATMO Auvergne Rhône Alpes pour ce qui concerne les résultats dans l'air ambiant et par ARTELIA pour ce qui concerne les résultats dans les sols et les végétaux, dans le respect des principes de transparence, partage des connaissances, et compréhension des phénomènes. Ces résultats viennent compléter les données de la phase 1, afin de lancer sans plus attendre la phase d'Interprétation de l'État des Milieux, qui permettra de vérifier la compatibilité des milieux avec les usages existants (habitation, jeux en extérieur, consommation des légumes du potager, etc.).

**Résultats atmosphériques : les résultats relevés sont globalement faibles et en nette baisse par rapport aux mesures historiques** (notamment ceux effectués en 2006-2007). Beaucoup de composés recherchés sont en dessous de la limite de quantification. Toutefois, certains composés peuvent présenter des niveaux ponctuels (temporel et spatial) plus élevés (1,3-butadiène, toluène, chlorobenzène...). Ces résultats contribueront à réaliser la phase 3.

**En ce qui concerne les sols des écoles et des aires de jeux**, les résultats ne mettent pas en évidence de paramètres avec des valeurs supérieures aux valeurs de comparaison habituellement utilisées pour l'utilisation des sols.

**En ce qui concerne les sols et végétaux dans les jardins**, dans le cadre d'enquêtes de terrain (entre octobre 2017 et printemps 2019), seules quelques zones présentent des résultats significatifs :

- à Jarrie, où deux valeurs dans les sols sont supérieures aux valeurs de recommandations allemandes pour la restriction de cultures mais largement inférieures à celles pour un usage résidentiel. Les valeurs pour les végétaux sont en revanche largement inférieures au niveau d'intervention.
- au nord de la commune de Pont de Claix, où des teneurs en dioxines ont été mises en évidence dans les sols (valeurs supérieures aux valeurs de recommandation allemandes pour la restriction de cultures maraîchères, mais inférieures à celles pour un usage résidentiel) et dans certains végétaux dans un jardin singulier (où il y a également une pratique d'amendements avec des cendres).

**Sur le plan sanitaire, pour les riverains de la plate-forme, les taux relevés dans l'air ne présentent pas de risque par inhalation.** En l'absence de voie d'exposition majoritaire (ingestion de corps gras, lait et œufs produits sur place), les valeurs trouvées dans les sols n'entraînent pas de risque par ingestion.

Toutefois, l'ARS apporte les recommandations suivantes, par précaution : ne pas brûler de déchets dans les jardins, ne pas apporter de cendres dans les sols, ne pas consommer les œufs et la viande des volailles, laver et éplucher les légumes avant consommation, se laver les mains après les activités de jardinage et jeux en contact avec les sols.

De plus, afin de répondre aux préoccupations santé des riverains, une étude « cancers » pourrait être réalisée par la CIRE pour comparer les résultats de la zone avec le département de l'Isère.

Enfin les services de l'État se sont engagés à ce que la phase 3 de l'étude (Interprétation de l'État des Milieux) soit terminée d'ici l'été 2020.